



D.2018.05.30.5.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

5 - PLANIFICATION ET ÉCO-MOBILITÉ**5.3 - CoMMUTE : convention de partenariat n° 2018-1041 entre Tisséo Collectivités et l'aua/T**

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Contexte

Issue de la démarche locale DEMETER DEMonstrateur des Engagements TERRitoriaux pour la Réduction des émissions), le projet COMMUTE (UIA-02-352) a été officiellement annoncé (10 avril 2017) comme étant l'un des 5 projets retenus parmi les 93 propositions déposées en Europe.

L'enjeu du projet est de proposer des solutions de mobilité facilitant l'accès à un bassin d'emplois et zone d'activités comme la zone aéroportuaire et ce, dans une agglomération en forte croissance démographique et économique.

Le dispositif de gouvernance CoMMUTE

- Toulouse Métropole en tant qu'autorité urbaine (seule entité administrative autorisée à déposer sur ce programme) est chef de file du projet.
- Le partenariat COMMUTE est composé de 9 partenaires : Toulouse Métropole (coordinateur), Tisséo Collectivités, Sopra Steria, Airbus, AFNOR, Club d'Entreprises Réussir, ATR, ATB, Safran.
- Tisséo Collectivités s'inscrit en qualité de partenaire et coordinateur d'actions innovantes, dans la continuité des activités d'écomobilité et d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de Plan de Mobilité :
 - la gestion du changement de comportement de mobilité ;
 - des nouveaux modes de travail et organisation des espaces de travail ;
 - des nouveaux services de mobilité.

Le territoire de déploiement

Le territoire choisi pour le déploiement du projet CoMMUTE correspond au bassin de mobilité Nord-Ouest et notamment à la zone aéronautique et aéroportuaire. Ce secteur est un territoire économique majeur de la métropole toulousaine avec plus de 100 000 emplois. Une grande partie de l'attractivité de ce territoire s'explique par la présence d'un équipement phare : l'aéroport de Toulouse-Blagnac (sixième aéroport français avec 8 081 179 passagers en 2016).

Compte tenu de la part modale élevée de la voiture individuelle dans le bassin Nord-Ouest (73% d'après l'enquête ménages déplacements de 2013), un des défis majeurs de ce projet est de proposer aux salariés de la zone aéroportuaire et aéronautique des solutions de mobilité durable innovantes pour les trajets domicile-travail dans un contexte de croissance démographique et économique soutenue, considérant qu'à l'horizon 2024, le territoire bénéficiera :

- d'une desserte métro par la troisième ligne TAE ;
- d'une liaison aéroport express desservant la zone économique aéroportuaire Sud ;
- d'une évolution de l'offre de service du tramway T1.

L'inscription de CoMMUTE dans les politiques publiques portés par Tisséo Collectivités :

Le projet CoMMUTE s'insère directement :

- Dans la mise en œuvre opérationnelle du Projet Mobilités 2020.2025.2030. Les leviers du report modal (levier 1) et de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements (levier 3) sont directement concernés au titre :

- du développement du réseau structurant et performant (levier 1) incitant à davantage de report modal ;
 - de l'adaptation des services à l'utilisateur (levier 1), au regard des systèmes d'information intégrée et d'aide aux déplacements ;
 - du renforcement de l'efficacité des plans de mobilité (levier 1) en capacité de promouvoir des évolutions du management de la mobilité et de gestion des ressources humaines (télétravail, répartition des horaires de travail, ...) ;
 - de l'usage de la voiture partagée (levier 3) en proposant notamment une solution globale de covoiturage.
- Dans le cadre de la politique d'éco-mobilité, avec :
 - Pour les Plans de Mobilité, deux orientations :
 - le renforcement des partenariats avec le secteur économique et entrepreneurial pour impulser une dynamique territoriale plus conséquente, en phase avec le développement des projets structurants ;
 - la mobilisation des établissements par bassins d'activités ou territoires de projet, pour ancrer les plans de mobilité autour des projets portés par Tisséo Collectivités.
 - Pour le covoiturage, six orientations :
 - la création d'une marque pour le service covoiturage et le repositionnement du référencement sur les réseaux numériques ;
 - la mise en capacité de fédérer les initiatives privées et l'initialisation d'une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers ;
 - le renforcement des partenariats publics et privés dans et en périphérie du ressort territorial, et l'inscription dans les nouvelles structures liées au numérique ;
 - le positionnement sur les réseaux sociaux ;
 - l'élaboration d'une solution de covoiturage pour desservir les territoires peu denses, permettant d'avoir de multiples solutions de déplacements ;
 - la mobilisation des établissements par bassin d'activité ou territoire de projet, pour ancrer les services de covoiturage autour des projets portés par Tisséo Collectivités.

L'activité technique du projet CoMMUTE

CoMMUTE comporte des axes de travail qui vont structurer l'activité technique du projet :

- **La mise en place d'un système de management collaboratif de la mobilité.** Cet axe de travail sera mené par Airbus, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.
- **Le développement d'un outil d'aide à la décision et à la gouvernance de la mobilité urbaine** (plateforme). Cet outil sera développé par Sopra Steria avec le soutien des partenaires notamment sur la mise à disposition de données mobilité.
- **L'accompagnement d'expérimentation sur les nouveaux modes de travail et les nouveaux services à la mobilité.** Les expérimentations réalisées par les entreprises partenaires seront accompagnées par Tisséo Collectivités en tant que leader de cet axe de travail.
- **La coordination, la communication /dissémination et l'évaluation des actions du projet,** portées par Toulouse Métropole.

Les principales activités et livrables attendus

Tisséo Collectivités souhaite engager un partenariat avec l'aua/T afin de conduire certains travaux dans le cadre de CoMMUTE.

Dans cette perspective, l'aua/T :

- réalisera une analyse territoriale de la zone aéroportuaire pour comprendre et partager les enjeux de mobilité avec les partenaires (activité 6.1). Cette analyse comprendra notamment un état des lieux des actions menées en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle et des actions d'accompagnement réalisées à destination des employeurs et salariés de la zone, une estimation des potentiels usagers cibles par territoire et par action, des recommandations « mobilité » à l'attention des partenaires ;
- participera à la définition de l'interface d'accès à la plateforme (SGGD) - (activité 5.1).

Afin de permettre la mise en œuvre des actions citées, Tisséo Collectivités apportera un financement à hauteur de 112 620 euros (cofinancé à 80% = 90 096 euros) sur la période 2018.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ladite convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Lattes ne prend pas part au vote)

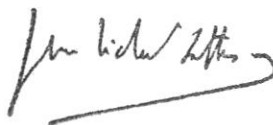
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat n° 2018-1041 entre Tisséo Collectivités et l'aua/T.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2018 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place du dispositif proposé.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



COMMUTE : convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'AUAT

N° 2018-1041

Entre les soussignés :

D'une part

L'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine, sis 11 Boulevard des Récollets, 31000 Toulouse, et représentée par sa présidente Madame Annette LAIGNEAU, dûment habilitée à signer la présente convention,

Ci-après désigné par les termes « AUAT »,

Et

D'autre part

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération n° 2016.10.19.4.11

Ci-après désigné par les termes « Tisséo Collectivités »,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Contexte

Issue de la démarche locale DEMETER DEMonstrateur des Engagements TERritoriaux pour la Réduction des émissions), le projet COMMUTE (UIA-02-352) a été officiellement annoncé (10 avril 2017) comme étant l'un des 5 projets retenus parmi les 93 propositions déposées en Europe.

L'enjeu du projet est de proposer des solutions de mobilité facilitant l'accès à un bassin d'emplois et zone d'activités comme la zone aéroportuaire et ce, dans une agglomération en forte croissance démographique et économique.

Le dispositif de gouvernance CoMMUTE

Toulouse Métropole en tant qu'autorité urbaine (seule entité administrative autorisée à déposer sur ce programme) est chef de file du projet.

Le partenariat COMMUTE est composé de 9 partenaires : Toulouse Métropole (coordinateur), Tisséo Collectivités, Sopra Steria, Airbus, AFNOR, Club d'Entreprises Réussir, ATR, ATB, Safran.

Tisséo Collectivités s'inscrit en qualité de partenaire et coordinateur d'actions innovantes, dans la continuité des activités d'écomobilité et d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de Plan de Mobilité :

- la gestion du changement de comportement de mobilité ;
- des nouveaux modes de travail et organisation des espaces de travail ;
- des nouveaux services de mobilité.

Le territoire de déploiement

Le territoire choisi pour le déploiement du projet CoMMUTE correspond au bassin de mobilité Nord-Ouest et notamment à la zone aéronautique et aéroportuaire. Ce secteur est un territoire économique majeur de la métropole toulousaine avec plus de 100 000 emplois. Une grande partie de l'attractivité de ce territoire s'explique par la présence d'un équipement phare : l'aéroport de Toulouse-Blagnac (sixième aéroport français avec 8 081 179 passagers en 2016).

Compte tenu de la part modale élevée de la voiture individuelle dans le bassin Nord-Ouest (73% d'après l'enquête ménages déplacements de 2013), un des défis majeurs de ce projet est de proposer aux salariés de la zone aéroportuaire et aéronautique des solutions de mobilité durable innovantes pour les trajets domicile-travail dans un contexte de croissance démographique et économique soutenue, considérant qu'à l'horizon 2024, le territoire bénéficiera :

- d'une desserte métro par la troisième ligne TAE ;
- d'une liaison aéroport express desservant la zone économique aéroportuaire Sud ;
- d'une évolution de l'offre de service du tramway T1.

L'activité technique du projet CoMMUTE

CoMMUTE comporte des axes de travail qui vont structurer l'activité technique du projet :

- La mise en place d'un système de management collaboratif de la mobilité (WP4). Cet axe de travail sera mené par Airbus, en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.
- Le développement d'un outil d'aide à la décision et à la gouvernance de la mobilité urbaine (WP5 plateforme). Cet outil sera développé par Sopra Steria avec le soutien des partenaires notamment sur la mise à disposition de données mobilité.
- L'accompagnement d'expérimentation sur les nouveaux modes de travail et les nouveaux services à la mobilité (WP6). Les expérimentations réalisées par les entreprises partenaires seront accompagnées par Tisséo Collectivités en tant que leader de cet axe de travail.
- L'investissement (WP8) et notamment la mise en œuvre d'une navette autonome portées par Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités.
- La coordination (WP2), la communication /dissémination (WP3) et l'évaluation des actions du projet (WP7), portées par Toulouse Métropole.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Les principales activités et livrables attendus

Tisséo Collectivités souhaite engager un partenariat avec l'aua/T afin de conduire certains travaux dans le cadre de CoMMUTE.

Dans cette perspective, l'aua/T :

- réalisera une analyse territoriale de la zone aéroportuaire pour comprendre et partager les enjeux de mobilité avec les partenaires (activité 6.1).

Cette analyse comprendra notamment :

- o **un pré-diagnostic** (livrable 6.1.2) : partage du fonctionnement territorial ; identification des dysfonctionnements et des besoins ; enjeux partagés et définition des objectifs ; état des lieux des actions déjà en place et propositions d'actions à mettre en œuvre.
 - o **une analyse territoriale** (livrable 6.1.4) comportant une estimation des potentiels pour les différentes familles d'actions ; une évaluation des impacts des actions et une définition des indicateurs.
 - o **un plan de recommandations d'actions** (livrable 6.1.5) proposant une hiérarchisation des actions et définition d'objectifs chiffrés et des recommandations pour la mise en œuvre.
- participera à la définition de l'interface d'accès à la plateforme (SGGD) - (livrable 5.1.1).

Afin de permettre la mise en œuvre des actions citées, Tisséo Collectivités apportera un financement à hauteur de 112 620 euros (cofinancé à 80% = 90 096 euros) sur la période 2018.

Fait, à Toulouse le ...

En deux exemplaires originaux.

La Présidente
de l'AUAT
Annette LAIGNEAU

Le Président
de Tisséo Collectivités
Jean-Michel LATTES